

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), **CE 13<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Gauthier, commissaire  
Monsieur Antoine Gomis, commissaire parent (primaire)  
Madame Christiane Hallée, commissaire  
Madame Francine Lorange, commissaire  
Monsieur Frédéric Barbeau, commissaire parent (primaire)  
Madame Johanne Légaré, présidente  
Madame Marthe Nault, commissaire  
Madame Nathalie Villeneuve, commissaire  
Monsieur Marcel Pépin, commissaire  
Monsieur Mario Crevier, vice-président et commissaire  
Monsieur Réjean Desjardins, commissaire  
Monsieur Serge Lafortune, commissaire parent (secondaire)

Étaient également présents :

Madame Caroline Sauvé, secrétaire générale et directrice du Service des communications  
Monsieur Daniel Jacob, directeur du Service des technologies de l'information  
Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général  
Madame Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines  
Madame Nadine Peterson, directrice générale adjointe  
Madame Paméla Touchette-Giroux, coordonnatrice du Service des communications  
Monsieur Rémi Lupien, directeur du Service des ressources financières  
Monsieur Stéphane Lacasse, directeur du Service des ressources éducatives  
Monsieur Sylvain Quinn, gestionnaire administratif CFPO  
Madame Touria Chraïbi, directrice du Service des ressources matérielles

Étaient absentes :

Madame Christiane Gourde, commissaire  
Madame Bianca Nugent, commissaire parent (EHDAA)

Ouverture de la  
séance et  
adoption de  
l'ordre du jour

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C.C.-17-18-058** Madame Marthe Nault propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté (ou avec les modifications suivantes).

**Adoptée à l'unanimité**

Adoption des  
procès-verbaux

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**C.C.-17-18-059** Monsieur Gilbert Couture propose de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal des 15 et 27 novembre 2017 et de les adopter tel que présentés (ou avec les modifications suivantes).

**Adoptée à l'unanimité**

Suivis des  
dernières  
séances

## **SUIVIS DES DERNIÈRES SÉANCES**

Une liste des suivis effectués est déposée à titre d'information pour la séance du 15 novembre 2017.

Message de la  
présidente

## **MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**

Mme Johanne Légaré, présidente de la CSPO, souhaite la bienvenue et constate le quorum. Elle salue les directions d'écoles suivantes :

- Mme Lise Cyr (École de la Vallée-des-Voyageurs),
- M. Adam Gagnon (École au Cœur-des-Collines et École secondaire des Lacs).
- Sylvain Quinn (CFPO)

## **REPRÉSENTATIONS**

- 9 novembre 2017 › Séance d'information pour les parents de l'école au Cœur-des-Collines (immeuble Ste-Cécile)
- 16 novembre 2017 › Allocution lors de la conférence de presse d'Enviro ÉducAction concernant les écoles éco-citoyennes
- 17-18 novembre 2017 › Commission permanente en ressources humaines (FCSQ), Québec
- 22 novembre 2017 › Entrevue avec Radio-Canada concernant l'annonce du gouvernement du Québec sur l'harmonisation de la taxe
- 23-24 novembre 2017 › Colloque de l'ADIGECS et PDG sur le Recours collectif

- 29 novembre 2017 › Remise d'attestations aux élèves du SITO
- 1<sup>er</sup> décembre 2017 › Rencontre avec les ministres Proulx et Leitao concernant l'uniformisation de la taxe scolaire par région
- 5 décembre 2017 › Rencontre avec MM. Raymond Pitre et Daniel Lacasse du Club optimiste d'Aylmer concernant un éventuel partenariat
- 8 décembre 2017 › Remise des prix pour les gagnants du concours de la carte de Noël à l'École des Deux-Ruisseaux
- 11 décembre 2017 › Entrevue avec Yannick Boursier du journal La Revue
- 13 décembre 2017 › Conseil général à Québec et 70e anniversaire de la FCSQ  
› Rencontre du comité organisateur du Gala de l'Ordre du mérite scolaire

### **INSCRIRE À VOTRE AGENDA**

21 février 2018 : Forum des adultes

11 et 12 avril 2018 : Finale de Secondaire en spectacle – Auditorium A. –Desjardins (Cégep de l'Outaouais)

5 mai 2018 : Soirée Gala de l'Ordre du Mérite scolaire (lieu à déterminer)

24-26 mai 2018 : Colloque et AGA de la FCSQ, Centre des Congrès de Québec

**Fondation** : Souper de la Fondation en avril 2018 au Club de golf Kingsway.

Période  
d'invention du  
public

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucune intervention

Nomination et  
procédure  
d'élection

### **NOMINATION ET PROCÉDURE D'ÉLECTION**

**C.C.-17-18-060** Monsieur Mario Crevier propose que le remplacement de Monsieur Gilles Chagnon au Conseil des commissaires et au Comité exécutif ainsi que le remplacement de la vice-présidence du Comité exécutif soient nommés sur proposition de l'un ou l'autre des membres du Conseil ou que la procédure d'élection suivante soit retenue pour la nomination de la vice-présidence du Comité exécutif et le remplacement de Monsieur Gilles Chagnon au Comité exécutif et au Conseil des commissaires advenant que l'un ou l'autre des membres du Conseil en fasse la demande.

### **Procédure d'élection**

1. La présidente ou le président reçoit de vive voix les propositions de candidature ; ces propositions ne sont pas appuyées.
2. Sur proposition dûment adoptée, la mise en candidature est close. La présidente ou le président s'enquiert auprès des candidates et candidats proposés de leur intention de maintenir leur candidature.
3. S'il n'y a qu'une seule candidate ou qu'un seul candidat pour un poste, elle est proclamée élue ou il est proclamé élu.
4. Cependant, s'il y a plus d'une candidate proposée ou un candidat proposé, l'élection se fait par scrutin secret.
5. S'il n'y a aucune candidate ou aucun candidat qui obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminée ou éliminé, et la présidente ou le président ordonne un deuxième tour de scrutin.
6. Cette procédure se répète jusqu'à ce qu'une candidate ou un candidat obtienne la majorité absolue.
7. Si, à n'importe quel tour de scrutin, il devient nécessaire pour la présidente ou le président d'employer son vote prépondérant, il ne pourra le faire qu'après avoir ordonné un deuxième tour de scrutin pour tenter de briser l'égalité.

Les bulletins ayant servi au vote sont détruits.

Nomination des  
scrutatrices et/ou  
scrutateurs

**Adoptée à l'unanimité**

### **NOMINATION DES SCRUTATRICES ET/OU SCRUTATEURS**

Considérant que la procédure d'élection pourrait occasionner la tenue d'un vote secret ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux scrutatrices et/ou scrutateurs ;

**C.C.-17-18-061** Monsieur Gilbert Couture propose que soient nommés Monsieur Daniel Jacob et Madame Lucie Plouffe, scrutateurs, aux fins de la procédure d'élection

Nomination d'un  
commissaire en  
remplacement de  
M. Gilles Chagnon

pour le remplacement de Monsieur Gilles Chagnon au Conseil des commissaires, au Comité exécutif ainsi qu'à la vice-présidence du Comité exécutif.

**Adoptée à l'unanimité**

### **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GILLES CHAGNON**

Considérant la démission de Monsieur Gilles Chagnon à titre de commissaire ;

Considérant que son mandat de commissaire prend fin à la date de transmission à la Secrétaire générale de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais d'un écrit en ce sens, soit le 28 novembre 2017, conformément aux articles 191 et 192 de la *Loi sur les élections scolaires* et à l'article 147 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant l'obligation du Conseil de pourvoir le poste laissé vacant pour la durée non écoulée du mandat ;

**C.C.-17-18-062** Madame : Johanne Légaré propose :

- que le Conseil des commissaires pourvoit le poste de commissaire laissé vacant par la démission de Monsieur Gilles Chagnon en
- nommant, Monsieur Frédéric Barbeau Commissaire district 1 ; et
- qu'une lettre soit transmise au Directeur général des élections et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de les informer de cette nomination.

Assermentation  
de la personne en  
remplacement de  
M. Gilles Chagnon

**Adoptée à l'unanimité**

### **ASSERMENTATION DE LA PERSONNE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR GILLES CHAGNON**

Considérant la démission de Monsieur Gilles Chagnon à titre de commissaire de la circonscription 1 ;

Considérant que son mandat de commissaire a pris fin à la date de transmission d'un écrit en ce sens à la présidente de la Commission scolaire ;

Considérant que l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que s'il reste entre 12 et 4 mois à écouler avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d'un commissaire devient vacant, le Conseil des commissaires pourvoit ce poste dans les 30 jours de la fin du mandat, après consultation du Comité de parents institué en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* ([chapitre I-13.3](#)).

Considérant que le Conseil des commissaires ne peut aller à l'encontre des dispositions de la *Loi sur les élections scolaires* ;

Considérant la consultation du Comité de parents ;

Considérant l'analyse des candidatures reçues ;

Nomination d'un  
membre au  
Comité exécutif

**C.C.-17-18-063** Monsieur Mario Crevier propose que le Conseil pourvoit le poste de commissaire laissé vacant par la démission de Monsieur Gilles Chagnon en nommant Monsieur Frédéric Barbeau commissaire de la circonscription 1.

**Adoptée à l'unanimité**

### **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ EXÉCUTIF**

Considérant l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Considérant la résolution du Conseil C.C.-17-18-009 ;

Considérant la démission de Monsieur Gilles Chagnon à titre de membre du Comité exécutif le 15 novembre 2017 ;

Considérant l'article 2.4 du règlement 04-05-10 « Modalités de fonctionnement des séances du comité exécutif » de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais voulant qu'« Une vacance au poste de présidente ou de président ou de vice-présidente ou vice-président est comblée dans les trente (30) jours » tel que prescrit par l'article 157 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Point reporté au  
14 février 2018

**C.C.-17-18-064** Monsieur Alain Gauthier propose que Madame Christiane Gourde, commissaire, siège au Comité exécutif, et ce, jusqu'à la fin du mandat 2017-2018.

**Adoptée à l'unanimité**

### **NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU D'UNE VICE-PRÉSIDENTE AU COMITÉ EXÉCUTIF**

Nomination d'un  
président  
d'élection pour les  
élections scolaires  
2018

Ce point est reporté à la séance du 14 février 2018.

### **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES 2018**

Considérant qu'il est prévu qu'il y ait des élections générales à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais le 4 novembre 2018 ;

Considérant les obligations du président d'élection prévues à la *Loi sur les élections scolaires* ;

Considérant l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* en ce qui a trait à la nomination du président d'élection ;

Considérant la demande du directeur général de se prévaloir des dispositions de l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires* ;

Point reporté à la  
session du 14  
février 2018

Définition du  
bassin de l'École  
035, École des  
Tournesols, École  
Euclide-Lanthier,  
École  
internationale du  
Village, de l'École  
des Trois-  
Portages, École  
du Marais

Considérant l'obligation du Conseil des commissaires de nommer une personne pour agir en tant que président d'élection ;

**C.C.-17-18-065** Monsieur Marcel Pépin propose que le Conseil nomme Monsieur Marcel Lalonde au poste de président d'élection en vue de l'élection scolaire générale du 4 novembre 2018 à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité**

### **RECOMMANDATION DE LA SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Ce point est reporté à la session du 14 février 2018.

### **DÉFINITION DU BASSIN DE L'ÉCOLE 035, DE L'ÉCOLE DES TOURNESOLS, DE L'ÉCOLE EUCLIDE-LANTHIER, DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DU VILLAGE, DE L'ÉCOLE DES TROIS-PORTAGES ET DE L'ÉCOLE DU MARAIS**

Considérant la construction de l'École 035 dans le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais en vue d'une ouverture prévue en septembre 2018 ;

Considérant qu'il est important d'optimiser le nombre d'élèves à distance de marche de leur école de secteur ;

Considérant le besoin d'assurer la pérennité des points de services actuels des classes spécialisées dans le secteur ouest ;

Considérant le besoin d'assurer la pérennité du programme d'éducation internationale à l'École internationale du Village ;

Considérant le besoin d'assurer la pérennité des classes d'accueil dans le secteur ouest ;

Considérant la nécessité de revoir et de stabiliser les bassins de clientèle de l'École Euclide-Lanthier, de l'École internationale du Village, de l'École des Trois-Portages, de l'École des Tournesols et de l'École du Marais afin de déterminer celui de l'École 035 ;

Considérant la résolution C.C. 17-18-029 adoptée par le Conseil des commissaires le 11 octobre 2017 ;

Considérant la Politique de consultation (Politique 04-09-20) ;

Considérant la consultation effectuée le 17 octobre 2017 auprès du comité de parents de la Commission scolaire ;

Considérant la soirée d'information qui s'est tenue le 23 octobre 2017 auprès des conseils d'établissements des écoles concernées ;

Considérant la consultation qui s'est tenu le 24 octobre 2017 auprès des membres du comité consultatif de gestion ;

Considérant la soirée publique d'information tenue le 13 novembre 2017 ;

Considérant les représentations et les différents commentaires reçus de la part de parents d'élèves concernés ;

Considérant la recommandation du Comité de l'organisation scolaire et du transport lors de la séance du 6 décembre 2017 ;

**C.C.-17-18-066** Monsieur Gilbert Couture propose que le Conseil des commissaires accueille les recommandations du Comité de l'organisation scolaire et du transport ;

**A.** De définir le bassin d'effectifs scolaires de l'École 035 et de modifier les bassins de l'École Euclide-Lanthier, de l'École internationale du Village, de l'École des Trois-Portages, de l'École des Tournesols et de l'École du Marais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 de la façon suivante :

**i. Future École 035**

À partir d'un point situé à l'intersection du côté ouest du chemin Klock et de la rue Front, cette rue et son prolongement virtuel vers l'ouest jusqu'au chemin Thomas-Sawyer, en excluant les adresses de la rue Front. Le chemin Thomas Sawyer vers le sud, jusqu'à la route 148. Le côté nord de cette route jusqu'au chemin Terry-Fox.

Le chemin Terry-Fox et son prolongement virtuel jusqu'au chemin de la Montagne, en excluant les adresses du chemin Terry-Fox. Le chemin de la Montagne vers l'est jusqu'au chemin Vanier, en excluant les adresses de ce chemin. Le chemin Vanier vers le sud jusqu'au chemin Antoine-Boucher, en excluant les adresses de la rue des Roches.

Le chemin Antoine-Boucher et son prolongement virtuel jusqu'au chemin Klock, en excluant les adresses du chemin Antoine-Boucher. Le côté ouest du chemin Klock jusqu'à la rue Front.

Les adresses des rues du Loup-Gris et de l'Auberge existantes au 13 décembre sont aussi exclues de ce bassin.

**ii. École Euclide-Lanthier**

À partir d'un point situé dans le prolongement de la rue Hemlock et du côté nord du boulevard Lucerne, se diriger à l'ouest jusqu'à la rencontre de la rue Frank-Robinson, le côté est de cette rue; cette rue, côté est, jusqu'à l'intersection de la rue Principale, côté sud; le côté sud de cette rue jusqu'au chemin Foley; ce dernier jusqu'à la rue Arial; cette dernière vers l'est, jusqu'à la rue Bell; cette rue et son prolongement vers le sud jusqu'au boulevard Lucerne; ce boulevard jusqu'au chemin Fraser; ce dernier et son prolongement jusqu'au rivage de la rivière des Outaouais; le rivage de cette



dernière vers l'ouest, jusqu'à la hauteur de la rue Hemlock, excluant les adresses de cette rue.

### iii. École internationale du Village

À partir d'un point situé à la rencontre de la rue Hemlock et de son prolongement virtuel avec le rivage de la rivière des Outaouais ; cette limite vers le nord jusqu'au boulevard Lucerne ; le côté sud de ce dernier jusqu'à la rue Frank-Robinson. Cette rue, et son prolongement virtuel vers le nord jusqu'à la rue Brook.

Entre la rue Principale et le boulevard Lucerne inclusivement, seules les adresses impaires de la rue Frank-Robinson sont incluses dans le bassin.

La rue Brook vers l'ouest jusqu'à la rue Broad ; cette rue vers le nord jusqu'à la rue North ; cette rue et son prolongement virtuel vers l'ouest jusqu'au prolongement virtuel de la rue Conroy, les adresses de cette rue étant exclues. De ce point, vers le nord jusqu'à la rue Pearson ; cette dernière vers le nord-ouest jusqu'à la rue Front ; cette dernière vers le nord jusqu'à la rue Cormier. À partir de cette intersection, tracer une ligne vers l'ouest jusqu'à la rencontre de la rue Coleman, en incluant les adresses de cette rue. Cette dernière et son prolongement virtuel jusqu'au boulevard des Allumetières. Ce boulevard vers l'ouest jusqu'au chemin Eardley.

Le Chemin Eardley jusqu'au chemin Lattion. Ce chemin jusqu'à la rue de la Cédrière et cette dernière vers le sud, en incluant les adresses de cette rue, jusqu'au rivage de la rivière des Outaouais. Ce rivage vers le sud-est jusqu'au prolongement virtuel de la rue Hemlock.

### iv. École des Trois-Portages

En partant d'un point, situé à la rencontre du côté ouest du boulevard Wilfrid-Lavigne et de la rue Principale, le côté nord de cette dernière ; cette rue jusqu'à la rue Frank-Robinson, excluant les adresses de cette rue ; la rue Frank-Robinson et son prolongement virtuel vers le nord, jusqu'à la rue North ; cette rue vers l'ouest jusqu'à la rue Parker, en excluant les adresses 52 à 76 de la rue North.

À partir de l'intersection des rues North et Parker, cette rue vers le nord jusqu'à la rue Bagot ; cette dernière vers l'ouest jusqu'à la rue Cormier. Les rues Gordon et Conroy sont incluses dans ce bassin.

La rue Cormier vers le nord-ouest jusqu'à la rue Front ; cette dernière vers le nord jusqu'à la rue de la Terrasse-Eardley ; cette rue jusqu'à la rue Edward-Langdon Quirck. Cette rue et son prolongement virtuel vers le nord jusqu'au boulevard des Allumetières, côté sud. Ce boulevard jusqu'à la rencontre du

boulevard Wilfrid-Lavigne ; le côté ouest de ce boulevard vers le sud jusqu'à la rue Principale, côté nord.

**v. École des Tournesols**

À partir d'un point situé à l'intersection du chemin Thomas-Sawyer et du côté nord du chemin Eardley, vers l'ouest jusqu'au chemin Terry-Fox, en excluant les résidences de ce chemin ; ce dernier vers le sud jusqu'au rivage de la rivière des Outaouais. Ce rivage vers le sud-est jusqu'à la hauteur de la rue Beaulac et du chemin Lattion, en excluant les résidences de la rue de la Cédrière. Le chemin Lattion vers le nord jusqu'à la route 148, en excluant les résidences de ce chemin. Cette route jusqu'au boulevard des Allumetières, côté nord. Ce boulevard vers l'est jusqu'au chemin Klock, côté ouest. Le côté ouest de ce chemin vers le nord, jusqu'à la rue Front. Cette rue et son prolongement virtuel vers l'ouest, jusqu'au chemin Thomas-Sawyer, en excluant les adresse de ce chemin. Ce chemin vers le sud jusqu'à la route 148.

Les adresses existantes au 13 décembre 2017 des rues de l'Auberge et du Loup-Gris sont incluses dans le bassin.

**vi. École du Marais**

À partir d'un point situé à l'intersection du chemin McConnell et du chemin Vanier, ce dernier vers le nord jusqu'à l'intersection du chemin Antoine-Boucher, les adresses 1200 à 1 266 de ce chemin étant incluses dans le bassin. De l'intersection du chemin Vanier et du chemin Antoine-Boucher, tracer une ligne virtuelle vers le boulevard de l'Amsterdam, dont les adresses impaires sont comprises dans le bassin. Ce boulevard jusqu'au boulevard du Plateau.

À partir de l'intersection du boulevard d'Amsterdam et du boulevard du Plateau, tracer une ligne virtuelle vers le boulevard des Allumetières. Ce boulevard vers l'est, jusqu'au boulevard des Grives. Le prolongement virtuel de ce boulevard vers le sud jusqu'au prolongement virtuel du chemin McConnell. Ce chemin jusqu'au chemin Vanier, les adresses du chemin McConnell étant exclues du bassin.

**Et :**

- B.** De permettre aux élèves qui seront en 6<sup>e</sup> année à la première année de l'ouverture de l'École 035 de terminer leur parcours au primaire à leur école actuelle, sous réserve de la capacité d'accueil, et que le transport de ces élèves soit assuré par la Commission scolaire, le cas échéant.

- C.** D'appliquer une mesure transitoire quant à la gestion de l'École des Tournesols et de la future École 035, en regroupant les élèves des deux écoles pour faciliter la formation des groupes par cycle et pour maintenir la qualité des services offerts aux élèves ; les deux écoles conserveront leur entité propre durant l'application de cette mesure.
- D.** De prendre la mesure exceptionnelle suivante pour les élèves dont l'école de secteur est modifiée à la suite de la création du bassin de l'École 035 et des modifications de certains bassins des écoles du secteur ouest de la CSPO :

Les élèves qui ont déjà été déclarés en surplus ne pourront plus être transférés à nouveau de leur nouvelle école d'appartenance jusqu'à la fin de leur parcours au primaire, nonobstant l'article 6.2 de la Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) qui prévoit qu'une telle mesure ne s'applique pas lors qu'il y a une redéfinition de bassins par la commission scolaire.

Monsieur Mario Crevier propose que le point « D » soit uniquement pour les élèves en surplus en 2017.

Monsieur Antoine Gomis demande le vote sur la proposition de Monsieur Crevier

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>
<b>2</b>	<b>12</b>

Madame Johanne Légaré demande le vote sur la proposition originale :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>
<b>14</b>	<b>0</b>

**Adoptée à l'unanimité**

## LISTE DES RUES

### École 035

<i>Nom, genre et orientation de la rue</i>	<i>Adresses</i>			
	<i>Numéros pairs</i>		<i>Numéros</i>	
<b>Chelsea</b>				
Apollo Chemin	4	20	15	15
Beamish Chemin	4	32	3	23
Cadillac Chemin	4	40	3	43
Chamberlin Chemin	8	28	11	25
Champagnac Chemin	4	18	3	23
Daly Chemin	0	0	0	0
De Hollow Glen Chemin	4	64	9	65
De la Montagne Chemin	10	272	11	325
De la Paix Chemin	6	78	7	87
Des Castors Chemin	0	0	3	15
Du Lac Chemin	6	16	7	15
Du Parc Chemin	8	12	7	11
Du Vent Chemin	2	20	3	11
Duguay Chemin	0	0	1	17
Dupuis Chemin	2	12	5	11
Fonyo Chemin	8	8	7	7
Hickey Chemin	12	24	23	23
Kelly Chemin	12	168	7	153
Orama Chemin	8	8	7	7
Pau Chemin	8	12	3	11
Sherry Chemin	8	20	3	27
Susan Chemin	4	40	5	43
<b>Gatineau</b>				

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

André-Mathieu Rue	10	180	11	171
Antoine-Boucher Chemin	230	650	265	639
Baillie Chemin	230	950	381	735
Beaumont Rue	606	816	605	699
Boisvert Rue	500	616	501	625
Chopin Rue	0	0	639	639
Cook Chemin	200	1580	391	1507
Coulonge Rue	430	466	447	471
Daly Chemin	224	500	441	441
De la Montagne Chemin	1204	1520	1195	1477
De la Montagne Chemin	0	0	1497	1545
De la Tortue Rue	10	158	9	153

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Des Chevreuils Rue	800	1142	0	0
Des Écureuils Rue	608	748	643	747
Des Saisons Rue	780	900	785	905
Du Canard Rue	10	94	41	87
Du Raton-Laveur Rue	10	120	9	141
Du Ravin Rue	0	0	729	729
Grande Allée Rue	1210	1338	1205	1341
Kelly Chemin	0	0	25	51
Klock Chemin	576	1512	361	1625
Mayhew Chemin	0	0	5	7
Mozart Rue	404	430	407	443
Perry Chemin	702	1288	635	1201
Pink Chemin	320	940	355	1501
Scholle Chemin	60	106	65	107
Serge-Garant Impasse	10	30	9	29
Simmons Chemin	132	370	147	327
Thomas-Sayer Chemin	318	392	311	393
Vivaldi Rue	470	498	475	497

### École Euclide-Lanthier

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros impairs</b>	
Arial Rue	22	22	1	21
Arthur-Wistaff Rue	2	12	1	11
Bell Rue	2	12	5	27
Bellevue Rue	4	36	1	33
Belmont Rue	4	48	3	43

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Cavanagh Rue	0	0	1	1
Chapel Rue	2	36	1	37
Chomedey Rue	2	10	5	11
Christophe-Colomb Rue	2	24	0	0
Cochrane Chemin	6	176	9	177
D'Anjou Rue	2	80	1	79
D'Aylmer Chemin	204	370	0	0
De Fronsac Rue	12	60	9	53
De la Bastide Impasse	10	74	9	119
De la Terrasse Rue	20	70	1	89
De Louisbourg Rue	2	40	1	83
De Lucerne Boulevard	8	8	57	57
De Madiran Rue	50	72	51	73
De Maucaillou Rue	2	150	5	149
De Moulis Impasse	10	30	5	33
De Parenchère Rue	4	204	67	203
De Sancerre Rue	2	210	5	215
Décarie Rue	2	18	1	9
Des Grands-Châteaux Rue	2	210	1	227
Dickens Rue	0	0	1	23
Dominion Rue	2	8	0	0
Doug-Kelley Rue	2	12	1	37
Du Barsac Rue	4	14	3	25
Du Bordeaux Rue	124	132	127	145
Du Buzet Rue	48	236	67	251
Du Chablis Rue	54	104	47	105
Du Chambertin Rue	50	90	55	95
Du Chardonnay Impasse	2	70	1	67
Du Chianti Rue	60	70	51	81
Du Claret Rue	48	86	59	77

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Du Faisca Rue	4	26	15	19
Du Languedoc Rue	2	50	11	39
Du Long-Sault Rue	4	18	1	17
Du Malbec Rue	4	18	3	47
Du Minervois Rue	2	90	1	61
Du Moselle Rue	26	36	27	41
Du Muscatel Rue	50	70	51	79
Du Riesling Rue	62	186	61	143
Eastern Rue	2	44	1	27
Edward Rue	2	32	1	31
Elgin Rue	2	78	3	81
Elizabeth Rue	4	236	3	241

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Foley Chemin	16	176	11	183
Frank-Robinson Avenue	100	150	0	0
Fraser Chemin	2	354	3	341
Gaston-Lallement Rue	2	4	3	5
Glenwood Rue	2	40	1	43
Graham-Greig Rue	2	14	1	15
Holmes Rue	2	2	0	0
Hudson Rue	2	6	3	3
Jacques-Gervais Rue	4	6	3	17
Jacques-Philion Rue	2	24	1	23
Joe-Archambault Rue	10	12	1	1
King Rue	2	2	1	21
Laurentien Rue	2	4	1	3
Le Ber Rue	2	18	1	19
Louis Rue	2	32	1	25
Louis-Roy Rue	0	0	5	5
Montgomery Rue	4	20	5	19
Nelson Rue	4	32	3	33
Plaza Rue	2	2	3	7
Principale Rue	152	200	153	153
Queen Rue	2	24	1	37
Riopelle Rue	2	24	1	17
Valencia Rue	2	44	11	23
Walter-Herbert Rue	2	18	1	21
Winston-Churchill Rue	6	38	9	43

**École internationale du Village**

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Adélarde-Sauvé Rue	4	12	3	9
Alexis-Rajotte Rue	6	96	9	97
Arbutus Rue	8	58	5	59
Armour Rue	16	48	15	43
Arthur-Croteau Rue	38	48	1	51
Bancroft Rue	2	90	1	85
Beaulac Rue	44	90	43	155
Bernard-Raymond Rue	56	86	57	75
Broad Rue	4	56	27	59
Brook Rue	10	158	7	153
Butternut Rue	2	50	1	49
Cathcart Rue	4	8	3	7

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Chartrand Rue	56	136	41	137
Coleman Rue	40	168	37	183
Court Rue	30	498	3	95
D'Aiguillon Rue	2	4	1	7
Dalhousie Rue	24	24	15	41
De la Berge Place	2	16	0	0
De la Cédrière Rue	54	148	123	139
De la Descente Impasse	6	24	3	29
De la Proue Place	10	38	21	33
D'Ellesmere Rue	6	26	25	35
Denise-Friend Rue	68	96	47	97
Derwin Rue	6	24	1	23
Des Haubans Rue	102	140	101	145
Des Hautes-Rives Rue	176	300	169	305
Des Régates Impasse	2	16	5	19
Douglas Rue	36	44	33	41
Dozois Rue	4	4	1	1
Du Beaupré Rue	24	44	1	43
Du Canotage Impasse	4	26	5	29
Du Catamaran Impasse	2	16	3	11
Du Centre Rue	2	34	1	33
Du Courant Impasse	6	20	1	15

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Du Couvent Rue	6	100	7	101
Du Génois Rue	10	70	21	67
Du Grand-Hunier Rue	2	258	3	247
Du Kayak Impasse	8	22	3	23
Du Patrimoine Rue	4	108	5	87
Du Prince-de-Galles Rue	2	16	5	5
Du Rameur Impasse	6	16	3	15
Du Tamarac Rue	14	30	3	29
Eardley Chemin	14	184	1	205
Édouard-Gagnon Rue	56	156	57	175
Edward-Langton-Quirk Rue	0	0	0	0
Emerson Impasse	4	46	5	49
Esdale Allée	0	0	0	0
Félix-Renaud Rue	2	40	3	41
Forest Rue	6	60	5	63
Frank-Robinson Avenue	0	0	123	141
Front Rue	2	90	1	127
Glenholm Rue	8	60	0	0
Goulet Rue	6	22	3	11
Harcourt-Church Rue	6	20	7	17



Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Harvey Rue	18	24	1	27
Hawthorne Rue	18	48	21	47
Helenore Rue	12	34	11	35
Hemlock Rue	2	66	1	65
John Rue	2	64	23	59
Joseph-McDonald Rue	2	8	1	7
Jubilee Rue	6	62	11	63
Juniper Rue	10	38	9	27
Lake Rue	4	66	1	65
Lattion Chemin	2	20	13	201
Léonard-Fortin Rue	20	26	3	21
Lord-Aylmer Rue	2	130	3	113
Lortie Rue	6	64	1	71
McDougall Rue	0	0	13	23
Metcalfe Rue	10	38	13	41
Middle Rue	8	16	9	13
Neil-O'Donnell Rue	6	28	11	17
North Rue	52	76	51	71
Oakwood Rue	24	54	11	67
Oscar-Guertin Rue	4	40	1	45
Park Rue	0	0	3	21

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Parker Rue	408	496	405	497
Pearson Rue	78	90	75	93
Pilgrim Rue	0	0	3	9
Pine Rue	2	52	1	51
Principale Rue	10	150	1	149
Raoul-Roy Rue	2	60	1	73
René-Thérien Rue	2	80	1	81
Riley Allée	12	50	21	37
Ritchie Rue	2	16	3	19
Riverview Rue	6	60	15	63
Robert-Dorion Rue Est	140	182	159	185
Robert-Dorion Rue Ouest	120	150	121	127
Roger-Parizeau Impasse	6	74	21	73
Roméo-Gendron Rue	4	28	3	27
Saratoga Rue	8	74	11	65
Smiley Rue	0	0	117	117
Symmes Rue	2	104	3	101
Thomas Rue	6	102	5	103
Tiberius Rue	8	56	13	61

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Washington Rue	4	30	3	17
Woods Rue	4	76	3	81
Wychwood Promenade	2	64	9	67
Xavier Rue	4	42	5	37

### École des Trois-Portages

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Adelbert-Dumoulin Rue	4	74	1	73
André-Larue Rue	2	10	5	15
Anna Rue	102	108	103	109
Bagot Rue	42	106	47	109
Bourgeau Rue Nord	8	146	1	131
Bourgeau Rue Sud	148	266	161	293
Broad Rue	68	256	63	219
Charles-Devlin Rue	2	6	1	5
Charles-Symmes Rue	580	598	581	599
Conroy Rue	2	54	1	69
Cormier Rue	50	60	1	67
Court Rue	500	520	501	523
De Bretagne Rue	526	568	527	571
De la Corse Rue	98	168	97	167
De la Paix Croissant	2	66	3	63
De la Pommeraie Impasse	20	80	15	75
De la Sarthe Rue	542	562	543	563
De la Terrasse-Eardley Rue	2	432	1	187
Des Châteaux-des-Bois Rue	20	60	15	55
Des Rédemptoristes Rue	140	168	141	167
Du Cidre Rue	12	26	11	25
Du Collège Rue	88	104	83	107
Edward-Langton-Quirk Rue	10	22	11	83
Foran Rue	532	600	533	605
Front Rue	180	320	175	277
Gordon Rue	500	578	501	561
Jean-Chénier Rue	502	524	501	525
Jean-Delisle Rue	622	650	0	0
John-Roney Impasse	38	78	33	141
Johnston Rue	550	560	541	561
Lacasse Rue	4	102	1	101
Louis-Cousineau Rue	572	598	573	599
Louis-Saint-Laurent Rue	24	108	33	135
Mary Rue	100	106	103	109
McLean Rue	2	6	3	29

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Mulligan Rue	12	44	1	55
Nelson-Morin Place	300	670	305	665
North Rue	100	290	155	295
Parker Rue	500	570	501	571
Prentiss Rue	4	188	1	203
Principale Rue	0	0	161	165
Riley Allée	54	58	0	0
Robert-Wright Rue	20	240	0	0
Tyler Rue	540	588	539	587
Wilfrid-Lavigne Boulevard	0	0	325	607

### École des Tournesols

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Beaulac Rue	156	192	157	195
De la Cortland Rue	32	68	7	87
De la Fabrique Rue	10	222	45	235
De la Forge Rue	0	0	15	67
De la Fuji Rue	6	10	5	9
De la Laiterie Rue	10	138	11	133
De la Lobo Rue	6	184	7	157
De la McIntosh Rue	0	0	7	11
De la Mouture Rue	24	36	15	43
De la Spartan Rue	60	186	75	183
De l'Auberge Rue	30	104	11	101
De l'Élan Rue	6	58	1	57
De l'Empire Rue	10	38	45	45
De l'Excursion Impasse	2	62	3	57
De l'Oie-Blanche Rue	2	26	1	13
De l'Original Rue	10	102	17	97
De l'Ours-Noir Rue	150	216	147	295
Des Abysses Impasse	2	10	1	13
Des Alluchons Rue	10	66	35	175
Des Allumettières Boulevard	3500	3500	0	0
Des Boulders Chemin	200	200	1	1
Des Vieux-Moulins Rue	10	196	19	175
Du Carcajou Rue	54	148	7	153
Du Caribou Rue	10	58	11	59
Du Corail Rue	2	10	1	13
Du Couguar Rue	10	70	11	69
Du Grand-Pic Rue	4	12	0	0

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du 13 décembre 2017 du Conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Du Harfang-des-Neiges Rue	2	18	5	33
Du Hibou Rue	10	78	11	73
Du Loup-Gris Rue	0	0	9	13
Du Renard Rue	38	232	43	249
Du Triathlon Rue	4	4	7	9
Du Verger Rue	2	126	17	171
Du Vison Rue	8	172	43	171
Eardley Chemin	202	482	209	485
Front Rue	402	704	345	695
Hill Rue	4	8	3	3
Klock Chemin	0	0	283	283
Perry Chemin	0	0	211	281
Queen's Park Chemin	410	1900	255	1205
Simon-Hill Impasse	6	46	5	49
Terry-Fox Chemin	0	0	3	29
William-Davis Rue	22	144	5	131

**École du Marais**

<b>Nom, genre et orientation de la rue</b>	<b>Adresses</b>			
	<b>Numéros pairs</b>		<b>Numéros</b>	
Alphonse-Daudet Rue	10	116	21	95
Antoine-Boucher Chemin	1200	1266	1141	1151
Atholl-Doune Rue	26	86	27	87
D'Amsterdam Boulevard	0	0	9	179
De Beaumarchais Rue	2	142	5	121
De Biscaye Rue	2	18	1	13
De Brouage Rue	6	82	5	81
De la Boussole Rue	100	100	77	117
De la Petite-Nation Rue	18	90	7	89
De Maremme Rue	40	218	7	207
De Port-Royal Rue	2	58	15	55
De Saint-Malo Rue	6	54	1	55
Des Abénaquis Rue	2	102	1	103
Des Algonquins Rue	2	16	3	17
Des Attikameks Rue	2	80	0	0
Des Hurons Rue	2	100	1	93
Des Louveteaux Rue	2	308	3	307
Des Manoirs Rue	56	156	59	151
Des Montagnais Rue	8	192	11	223
Des Scouts Rue	40	230	23	233
D'Hochelaga Rue	4	44	3	47
Du Brouillard Impasse	10	30	0	0
Du Marigot Rue	36	200	21	125

Du Plateau Boulevard	640	964	799	963
Du Polder Rue	8	204	57	189
Du Prince-de-Condé Rue	2	16	1	23
Du Totem Rue	6	138	51	155
Hélène-Boullé Rue	4	22	3	25
Katimavik Rue	4	82	15	15
Robert-Pilon Rue	6	92	11	93
Vanier Chemin	380	600	375	761

### **CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA STO – FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION**

Considérant que le contrat de transport d'élèves avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) arrive à échéance le 30 juin 2017 et qu'un nouveau contrat est requis avec cette société ;

Considérant l'article 297 de la *Loi sur l'instruction publique* autorisant la Commission scolaire de négocier de gré à gré l'octroi d'un contrat de transport d'élèves ;

Considérant l'article 15 du *Règlement sur le transport des élèves* autorisant la Commission scolaire de négocier de gré à gré l'octroi d'un contrat de transport d'élèves ;

Considérant la Délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO (règlement 03-01-10) ;

Considérant la recommandation du comité de l'organisation scolaire et du transport ;

**C.C.-17-18-067** Monsieur Alain Gauthier propose que le comité de négociation soit formé des personnes suivantes :

- la présidente, Mme Johanne Légaré, et, en son absence, le vice-président, M. Mario Crevier ;
- le président du comité de l'organisation scolaire et du transport, M. Gilbert Couture ;
- le directeur général, M. Jean-Claude Bouchard ;
- le directeur du Service des ressources financières, M. Rémi Lupien ;
- le directeur adjoint du Service des technologies de l'information, M. Benoit Prud'homme ;
- la régisseuse au transport scolaire, Mme Roxanne Lavigne.

Monsieur Antoine Gomis demande le vote, car il veut un ajout d'un membre du comité de parents au sein de ce comité.

**POUR**  
13

**CONTRE**  
1

Contrat de transport scolaire avec la STO – formation d'un comité de négociation

**Adoptée à la majorité**

**NOUVELLE APPELLATION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OUTAOUAIS (CFPO)**

Considérant que cette proposition est un des moyens prévus à l'objectif 3 de la convention de gestion du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais (CFPO) ;

Considérant la volonté du CFPO de faciliter le positionnement géographique du centre en le mentionnant dans notre nom ;

Considérant la volonté du CFPO d'identifier clairement sa mission dans son nom et, ainsi, se distinguer du centre de formation fédérale qui siège sur le même terrain ;

Considérant la consultation mise en place sur le nouveau nom pour l'ensemble des élèves et du personnel du centre ;

Considérant la formation d'un comité décisionnel de membres du personnel dont toutes les classes d'emploi y étaient représentées afin d'analyser les résultats de la consultation ;

Considérant que les membres du comité ont arrêté leur choix sur deux noms et qu'ils ont demandé que les membres du personnel puissent trancher dans un scrutin ;

Considérant que les membres du personnel ont voté à 70,2 % pour le nom ci-dessous ;

**C.C.-17-18-068** Monsieur Gilbert Couture propose que le CFPO soit dorénavant nommé « École des métiers spécialisés Asticou ».

**Adoptée à l'unanimité**

**PROJET DE RÉFECTION DE LA SALLE MÉCANIQUE À L'ÉCOLE DU GRAND-BOISÉ**

Considérant l'urgence de procéder aux travaux de réfection de la salle mécanique de l'école Grand-Boisé, suite à l'inspection du local effectuée par l'équipe du Service des ressources matérielles ;

Considérant la nécessité de trouver une firme disposée à effectuer rapidement une analyse de la situation et lesdits travaux afin de permettre la réouverture de l'école le plus rapidement possible, et par la suite, de maintenir l'école ouverte ;

Considérant les directives des travaux soumis dans le rapport d'échantillonnage effectués par la firme C3M ;

Nouvelle  
appellation du  
Centre de  
formation  
professionnelle  
de l'Outaouais  
(CFPO)

Projet de  
réfection de la  
salle mécanique  
à l'École du  
Grand-Boisé

Considérant l'encouragement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à procéder le plus rapidement possible à ces travaux afin de limiter davantage les dommages et leur disposition à octroyer l'avis de chantier requis ;

**C.C.-17-18-069** Monsieur Gilbert Couture propose que le contrat relatif au projet « Réfection de la salle mécanique » à l'École du Grand-Boisé soit accordé à l'entreprise Lamarche Électrique QC Inc., située au 700-35 rue de Villebois à Gatineau (Québec), J8T 8J7, au montant de 54 640,92 \$ (avant taxes).

**Adoptée à l'unanimité**

**PROJET « MISE À JOUR DU SYSTÈME INFORMATISÉ DE MAINTIEN D'ACTIFS  
DES COMMISSIONS SCOLAIRES (SIMACS) »**

Considérant que l'enveloppe budgétaire de maintien d'actifs immobiliers de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais (CSPO) vise la réalisation de travaux permettant le rétablissement et le maintien de l'état physique de l'infrastructure immobilière ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire de maintien d'actifs immobiliers de la CSPO est préalablement établie en fonction de paramètres déterminés par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉES) ;

Considérant que cesdits paramètres s'appuient sur la lecture du déficit de maintien d'actifs dans le Système informatisé de maintien d'actifs des commissions scolaires (SIMACS) et de l'algorithme de répartition de la mesure 50624 (Réfection et transformation des bâtiments) ;

Considérant que l'analyse par la direction du Service des ressources matérielles des données actuelles de la CSPO entrées dans SIMACS témoigne d'une discordance entre les récentes inspections des bâtiments, les déficiences soulignées, les pertes de performance remarquées, les travaux de mises aux normes requis et le bilan des ouvrages réalisés ;

Considérant que selon *le cadre de gestion des infrastructures scolaires* émis par le MÉES (2015), chaque commission scolaire doit prendre les moyens nécessaires pour colliger les renseignements relatifs au parc d'infrastructures sous sa responsabilité et doit s'assurer de la fiabilité, de l'intégrité et de l'intégralité des données transmises au MÉES ;

Considérant que ladite lecture de SIMACS est effectuée au 1er mars de chaque année par le MÉES pour établir la répartition de l'enveloppe budgétaire pour l'année scolaire suivante, et que les données d'inventaire doivent être complétées au plus tard le 31 janvier de l'année précédant la lecture de SIMACS ;

Considérant l'urgence d'effectuer la mise à jour de ces données afin de corriger ces discordances dans les délais prescrits par le MÉES ;

Considérant que pour être considérés aux fins de financement par le MÉES, les travaux de maintien d'actifs identifiés doivent découler de l'inspection de l'état de l'infrastructure identifiée dans SIMACS ;

Projet « mise à  
jour du système  
informatisé de  
maintien d'actifs  
des commissions  
scolaires

Considérant l'expertise pluridimensionnelle requise pour procéder à l'inspection des infrastructures de la Commission scolaire, à la transcription de leur état dans SIMACS et à l'identification des besoins en maintien d'actifs sur un horizon de zéro (0) à cinq (5) ans tel qu'attendu par le MÉES ;

Considérant la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles de procéder de gré à gré avec une firme externe de professionnels possédant cette expertise et reconnue par le réseau scolaire et le MÉES et habilitée à effectuer lesdits travaux dans les délais prescrits ;

Considérant que ces travaux de mise à jour ont pour objectif fondamental de permettre au Service des ressources matérielles de disposer d'une base de données fiable et juste quant à l'état du bassin immobilier afin de cibler assidûment les travaux requis pour assurer la santé et la sécurité des usagers, pour maintenir la qualité des services aux élèves, pour réduire la probabilité de défaillance des établissements et pour contrer leur vétusté physique ;

Considérant l'analyse de l'offre de services de la firme PLANIFIKA par la direction du Service des ressources matérielles et les témoignages de satisfaction recensés auprès de plusieurs directions de Service de ressources matérielles ayant bénéficiés de l'expertise de cette firme ;

**C.C.-17-18-070** Monsieur Alain Gauthier propose que le contrat relatif au projet « Mise à jour du système informatisé de maintien d'actifs des commissions scolaires (SIMACS) » soit accordé de gré à gré à l'entreprise PLANIFIKA, située au 633 Saint-Joseph Est, bureau 400, Québec (Québec) G1K 3C1, au montant de 97 800,00 \$ (avant taxes).

**Adoptée à l'unanimité**

### **DÉPÔT DES DOCUMENTS POUR LES COMMISSAIRES**

Considérant que les membres du Conseil des commissaires sont tenus de prendre des décisions qui sont informées, éclairées et réfléchies.

Considérant l'importance à ce que les commissaires jouissent d'un accès à l'ensemble des informations nécessaires pour une bonne prise de décisions, et ce, dans un délai raisonnable.

Considérant que les commissaires prennent connaissance des documents avant la séance tenante.

**C.C.-17-18-071** Monsieur Alain Gauthier propose qu'à partir d'aujourd'hui, le Conseil des commissaires modifie ses procédures de la façon suivante :

Tout document de nature informative vis-à-vis un dossier à être traité par le Conseil doit être disponible et distribué au conseil des commissaires au minimum 3 jours ouvrables avant la rencontre ordinaire ou ajournée du conseil. Pour une rencontre extraordinaire, la



documentation doit être fournie en même temps que la convocation à la rencontre extraordinaire.

L'ensemble de ces documents distribués préalablement doit être considéré comme tombant sous le principe du huis clos tant que la séance du conseil n'est pas ouverte.

Advenant que l'information n'a pas été distribuée dans les délais requis, le point en question sera automatiquement reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil et ne pourra faire l'objet d'un ajournement ou convocation à une séance extraordinaire entretemps a moins d'un vote a du conseil permettant le point à être traité séance tenante.

**Adoptée à l'unanimité**

### **APPROBATION DES FRAIS DE VOYAGES ET DE DÉPLACEMENTS**

#### *Rapport*

#### *Dépenses de la présidence, des commissaires et du directeur général*

*Séance du 13 décembre 2017*

<u>Date</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>	<u>Raison</u>
<b><u>Frais de voyage</u></b>			
2017-11-30 au 2017-12-01	Johanne Légaré	326.83 \$	Rencontre des ministres Proulx et Leitao
2017-12-10 au 2017-12-11	Johanne Légaré	676.02 \$	Conseil général de la FCSQ et 70 <sup>e</sup> de la FCSQ
<b><u>Frais de déplacement</u></b>			
2017-08-23 au 2017-11-27	Gilles Chagnon	152.10 \$	

Approbation des  
frais de voyages  
et de  
déplacements

**C.C.-17-18-072** Madame Francine Lorange propose d'approuver les frais de voyage et de déplacement de la présidente et du commissaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

## **NOUVELLES MINISTÉRIELLES**

- › **Le 8 décembre, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, et la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Francine Charbonneau, ont annoncé la mise en place de 3 nouvelles mesures pour renforcer le développement de l'esprit sportif et mieux encadrer, de façon éthique et sécuritaire, la pratique du sport : une ligne d'aide téléphonique et un espace virtuel d'accompagnement pour les jeunes sportifs victimes d'abus et de violence ([www.sportaide.ca](http://www.sportaide.ca)); une plateforme d'information, d'accompagnement et de référence aux jeunes sportifs, bénévoles, entraîneurs, officiels, parents et administrateurs sur des ressources spécialisées ([www.SportBienetre.ca](http://www.SportBienetre.ca)) ; une équipe d'ambassadeurs de l'esprit sportif qui a pour mission de promouvoir les valeurs positives du sport ainsi que les outils et ressources qui contribuent à offrir aux jeunes sportifs un environnement sécuritaire et respectueux.**
- › **Le 7 décembre, prescription par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mettre en œuvre une formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) pour les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire.**
- › **Le 7 décembre, dépôt du *projet de loi 166* portant sur la réforme du système de taxation scolaire.**
- › **Lancement de Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.**
- › **Le 1<sup>er</sup> décembre, sanction de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*. Cette adoption permet l'harmonisation des dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*. Le responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) devient le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).**
- › **Le 27 novembre, confirmation par la Commission de la représentation électorale de la conformité de la délimitation des circonscriptions électorales de la CSPO.**
- › Dans sa lettre du 22 novembre, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, annonçait son intention de consulter les commissions scolaires pour le projet de taux unique de taxation scolaire basé sur le plus bas taux effectif pour chaque région administrative et d'une exemption de base de la taxe.
- › La 30<sup>e</sup> campagne annuelle de sécurité en transport scolaire se tiendra du 29 janvier au 9 février 2018.
- › Le Règlement sur les travaux bénévoles de construction a été publié à la Gazette officielle du Québec le 8 novembre 2017. Certains travaux pourront donc être exécutés bénévolement avec l'autorisation du Conseil des commissaires et sous la supervision du Service des ressources matérielles.
- › Le 20 novembre, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) accusait réception des demandes d'ajouts d'espace de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) reçues le 5 septembre 2017. Les projets retenus feront l'objet d'une annonce au printemps 2018.
- › Le 5 octobre, adoption du projet de loi 99 modifiant la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur l'instruction publique* (entente de complémentarité MÉES-

MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux), sécurité et développement de l'enfant).

- Le 9 novembre, adoption du projet de loi 144 modifiant la *Loi sur l'instruction publique* et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire (enfant non résident de moins de 18 ans, scolarisation à la maison).
- Le 30 octobre, le MÉES accuse réception de la communication de la présidente de la CSPO concernant le Pavillon Lucien-Brault de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

## NOUVELLES ADMINISTRATIVES

- Réseautact a reçu le Prix distinction de Formation Québec en réseau pour son projet développé avec l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- **Remise du prix David à l'École Saint-Jean-Bosco pour sa classe de surdi-cécité.**

## REPRÉSENTATIONS

- |   |   |
|---|---|
| 9 novembre<br>2017                      | ▸ Rencontre des parents de l'École au Cœur-des-Collines.  |
| 13 novembre<br>2017                     | ▸ Séance d'information publique concernant la redéfinition des bassins de l'École 035 et d'autres écoles du secteur urbain ouest à l'École secondaire Grande-Rivière.     |
| 22 novembre<br>2017                     | ▸ Rencontre MÉES-ADIGECS à Québec.  |
| 23 novembre<br>2017                     | ▸ Colloque de l'ADIGECS.  |
| 24 novembre<br>2017                     | ▸ Table des présidents et directeurs généraux des commissions scolaires.  |
| <b>30 novembre<br/>2018</b>             | ▸ <b>Rencontre avec le conseil d'établissement de l'École des Deux-Ruisseaux concernant un cas d'intimidation rapporté dans les médias.</b>                               |
| <b>1<sup>er</sup> décembre<br/>2017</b> | ▸ <b>Rencontre avec le ministre des Finances, Carlos Leitao, et le ministre de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, Sébastien Proulx, concernant la taxe scolaire.</b> |
| <b>1<sup>er</sup> décembre<br/>2017</b> | ▸ <b>Soirée reconnaissance des retraités et gala du personnel.</b>  |
| <b>5 décembre<br/>2017</b>              | ▸ <b>Rencontre avec le conseil d'établissement de l'École des Rapides-Deschênes afin de répondre aux questionnements posés au Service des ressources matérielles.</b>     |

## **REMERCIEMENTS À LA COMPAGNIE NASCO**

**C.C.-17-18-073** Monsieur Mario Crevier, vice-président de la CSPO, propose que des remerciements soient adressés à la compagnie Nasco pour son dévouement quant à l'entretien lors du Gala de la CSPO 2017. Son personnel d'entretien a procédé au nettoyage des lieux gratuitement après l'évènement.

## **NOUVEAUX SUJETS**

Organisation physique du Conseil des commissaires

## **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucune correspondance et aucun dépôt de document.

## **POINT REPORTÉ À LA SÉANCE DU 14 février 2018**

Nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente au comité exécutif ;

Recommandation de la substitut du protecteur de l'élève.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.C.-17-18- 074** Madame Johanne Légaré propose la levée de la séance.

Il est 21 heures 51 minutes

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Adoption des procès-verbaux

Suivis des dernières séances

Message de la présidente

Période d'intervention du public

DOSSIERS

Nomination et procédures d'élection

Remerciements à  
la compagnie  
Nasco

Levée de la  
séance

Nomination des scrutatrices et/ou scrutateurs

Nomination d'un commissaire en remplacement de Monsieur Gilles Chagnon

Assermentation de la personne en remplacement de monsieur Gilles Chagnon

Nomination d'un membre au comité exécutif

Nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente au comité exécutif

Nomination d'un président d'élection pour les élections scolaires 2018

Recommandation de la substitut du protecteur de l'élève

Définition du bassin de l'École 035, de l'École des Tournesols, de l'École Euclide-Lanthier, de l'École internationale du Village, de l'École des Trois-Portages et de l'École du Marais

Contrat de transport scolaire avec la STO – Formation d'un comité de négociation

Nouvelle appellation du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais (CFPO)

Projet de réfection de la salle mécanique à l'École du Grand-Boisé

Projet de mise à jour du système informatisé de maintien des actifs de la CSPO (SIMACS)

Dépôt des documents pour les commissaires

Approbation des frais de voyages et de déplacements

Rapport du directeur général

Remerciements à la compagnie Nasco

Nouveaux sujets

Correspondance et dépôt de documents

Levée de la séance